

COORDINATION DES PARTIS POLITIQUES POUR LA DEFENSE DE LA CONSTITUTION

(CPDC)

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 07/CPDC/010


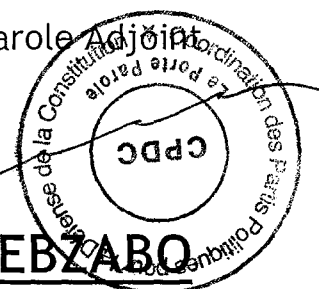
Suite à l'annonce de la conclusion d'un accord entre le Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès (RDP) d'une part, et le Mouvement Patriotique du Salut (MPS), parti au pouvoir et la Majorité présidentielle d'autre part, les partis politiques membres de la CPDC, lors de la Plénière qu'ils ont tenue ce jour 08 décembre 2010, ont pris acte de la décision souveraine du Président Lol Mahamat Choua de retirer sa formation politique de la Coordination des Partis politiques pour la Défense de la Constitution (CPDC), principale coalition de l'Opposition démocratique.

Afin de maintenir et de respecter la parité au sein des organes découlant de l'Accord politique du 13 août 2007, les partis politiques membres de la CPDC ont décidé de la désignation d'autres membres pour les représenter au Comité de Suivi et d'Appui dudit Accord, ainsi qu'à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et ses démembrements.

Fait à N'Djamena, le 08 décembre 2010

Pour la CPDC

Le Porte parole Adjoint

  
  
Saleh KEBZABO

*Le Porte parole de la CPDC, IBNI OUMAR MAHAMAT SALEH, enlevé à son domicile le 03 février 2008 par des éléments de la Sécurité Présidentielle, reste jusqu'à ce jour introuvable*